

Pendant que ceux qui nous ont prêté leur argent jugent si bien notre province, et n'ont pas la moindre inquiétude au sujet de la sécurité des capitaux qu'ils ont confiés à notre honneur, cette Chambre, entraînée par de vains cris d'alarme et par une appréciation erronée de la situation, dirait, elle, que les efforts qu'elle a faits depuis bientôt dix-huit ans pour le progrès matériel, moral et intellectuel de la population n'ont eu que des résultats déplorables ! Elle proclamerait, en approuvant la proposition de l'honorable député de Saint-Hyacinthe, que nous allons à la ruine, que la banqueroute est à nos portes ! Non, elle ne le doit pas, elle ne le peut pas. J'en appelle à son intelligence, à sa connaissance des affaires provinciales et des effets si heureux de la politique qu'elle a soutenue, à son dévouement pour la cause publique, à son patriotisme, pour repousser cette proposition.

L'amendement de l'honorable chef de l'opposition est une censure injuste de l'administration du gouvernement de la province par le ministère actuel. Le blâme que contient le dernier paragraphe de la proposition n'est pas mérité. Il est évident que le cabinet a sérieusement travaillé à équilibrer le budget des recettes et des dépenses. Il y réussira, ou à peu près, pendant l'exercice en cours, par une rigoureuse mais raisonnable économie, et par le revenu additionnel qu'il a obtenu du gouvernement fédéral, après une énergique et habile exposition de nos réclamations aux ministres et au parlement d'Ottawa, qui y ont patriotiquement fait droit. Plusieurs questions dont nous avons lieu d'espérer des avantages financiers auront bientôt une solution. Le gouvernement y met toute la diligence possible, et, au lieu de le critiquer d'une manière injuste, il est plus dans l'intérêt public de l'aider dans sa tâche.

CONCLUSION.

Je me permettrai de prier l'honorable chef de l'opposition de reconsidérer, avec le talent qui le distingue, la situation financière de la province dans ses détails et dans son ensemble. Peut-être modifiera-t-il ses vues, et en arrivera-t-il à d'autres conclusions plus exactes et plus conformes aux faits. Notre devoir à tous est de bien renseigner le public, et de lui dire quelle est notre position dans toute sa vérité. Répétons au peuple que le Canada est peut-être le pays qui, en réalité, porte le plus léger fardeau de taxes. Ici point d'impôt foncier, ni sur les constructions, excepté pour les fins municipales, point de capitation pour avoir le droit de vivre sur le territoire et d'y jouir de la protection des lois, point d'impôt sur le revenu, ni sur les successions, ni sur les transactions, en un mot, point de taxe directe. Heureux pays que le nôtre où toutes nos affaires fédérales et provinciales sont administrées, et des millions annuellement employés à de grands travaux d'utilité publique, sans qu'il soit nécessaire de demander aux contribuables une seule piastre d'impôt direct !

Quant aux finances de la province, unissons-nous donc pour dire au peuple que de ce budget annuel des dépenses d'à peu près trois millions de piastres, un million sert à payer l'intérêt et le rachat de la dette qu'il a ordonné à cette Législature de faire contracter par le gouvernement pour la prospérité de la province. Répétons-lui que les deux autres millions sont consacrés à la législation, à la gestion de ses affaires par le gouvernement civil, à l'administration de la justice,